

BAC 2021 : LE GRAND NAUFRAGE

DÉCLARATION DE SUD ÉDUCATION PARIS AU CTA DU 22 JUIN 2021

L'organisation catastrophique du baccalauréat nous montre où peuvent nous mener des décisions prises sans concertation par un ministère arc-bouté sur des principes et prêt à tout pour faire croire que tout se passe bien.

Depuis la semaine dernière, on nous rapporte chaque jour des situations qui pourraient être comiques si elles n'impliquaient pas un lot important de pressions sur les collègues : messages envoyés au dernier moment pour constituer les jurys du Grand oral, injonctions à se rendre disponibles au pied levé en cas de besoin, convocations chaotiques. Après une année de navigation à vue, rien n'aura donc été épargné aux personnels de l'éducation qui ont dû préparer sans filet des élèves à cette épreuve-phare du nouveau bac Blanquer et qui doivent désormais essayer les plâtres d'un examen improvisé.

Ces conditions d'organisation sont inacceptables : inégalité entre établissements du fait des ajustements dans la mise en place des mesures sanitaires et des absences individuelles liées au Covid, maintien du Grand oral sans préparation, numérisation des copies... Pour cette année exceptionnelle, SUD éducation refuse le dilemme entre contrôle continu injuste et épreuves finales improvisées. La seule solution réaliste pour s'épargner cela, c'était la délivrance du baccalauréat et du brevet à toutes et tous les candidat·es. Le ministre Blanquer, qui voulait à tout prix que sa lubie soit mise en œuvre, porte seul la responsabilité de ce chaos administratif et pédagogique.

Quel sera le prix à payer pour toutes ces réformes menées tambour battant malgré l'opposition des personnels ? Si la proposition de loi Rilhac semble pour l'instant fort heureusement avoir disparu dans un tiroir de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, nous resterons vigilant·es et nous n'hésiterons pas à mobiliser largement les écoles si cette proposition de loi destructrice pour l'école venait à repasser à l'assemblée nationale. La rentrée de septembre va également être marquée par la réforme de l'éducation prioritaire, avec la mise en œuvre des cités éducatives et par l'expérimentation de « contrats locaux d'accompagnement » dans trois académies. Là encore, nous suivrons avec attention ce chantier dont l'unique objectif est la suppression pure et simple des REP.

Cette absence de concertation des organisations syndicales à tous les niveaux, dans la droite ligne de la loi de transformation de la fonction publique, semble malheureusement être également devenue la norme dans l'académie de Paris car aucun des points qui figurent à l'ordre du jour de ce comité technique académique n'aura fait l'objet d'une vraie discussion préalable : il a certes été annoncé que la carte des PIAL allait être modifiée mais il aura fallu attendre les documents préparatoires pour en connaître les contours, preuve s'il en fallait que la présentation des nouvelles organisations du travail dans les instances relève désormais plus d'une formalité que d'une consultation. Il en va de même pour le plan académique de formation, qui nous est présenté dans sa version définitive sans qu'il n'ait à aucun moment été possible de formuler des remarques sur son cahier des charges. La conséquence en est connue : des collègues qui, en particulier dans le premier degré, se désintéressent totalement d'un programme d'animations pédagogiques imposées et d'une formation continue déconnectée des attentes.

L'occasion ne nous en a pas été donnée au préalable et c'est donc dans cette instance que nous devons pointer les manques criants de formations en matière d'hygiène et de sécurité, en matière de prévention contre le harcèlement moral et le harcèlement sexuel ou encore en matière de protection de l'enfance en danger – autant de formations qui devraient pourtant être obligatoirement proposées selon les lois et décrets en vigueur.

Après plus d'un an de crise sanitaire, l'occasion de donner à l'école et aux établissements les moyens d'assurer la réussite de tou·tes les élèves semble donc manquée, d'autant plus avec la suppression, dans l'académie, d'un demi-poste lié à la mission de lutte contre le décrochage scolaire. Alors que nous, personnels, continuons à porter à bout de bras le service public d'éducation, nous ne pouvons manquer de nous demander combien de temps nous pourrions faire fonctionner un système que d'autres s'emploient si méthodiquement à saper et à attaquer.